POSITIONNEMENT DES BACS

Tous les bacs, peu importe la collecte, doivent être **orientés de la même façon**.

Les bacs doivent être **en bordure de rue après 19 h la veille de la collecte** ou **avant 7 h le jour même de la collecte**.

Consulter les **calendriers de collectes** de votre municipalité sur le site Web de la MRCVR au **mrcvr.ca/calendriers**.



Cet espace est nécessaire pour permettre aux pinces du camion de collecte de bien saisir les bacs lors de la levée mécanique.

RIEN DE PLUS FACILE !

SERVICE INFO-COLLECTES
mrcvr.ca/info-collectes
infocollectes@mrcvr.ca
450 464-4636 • 1 844 722-4636

MRCVR

Édition 1 - Janvier 2025



bien trier vos matières → un jeu d'enfant

Guide pratique pour le
TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avant de jeter, pensez à **réduire**, **recycler**, **réemployer** et **valoriser**.



MRC DE LA **VALLÉE-DU-RICHELIEU**

COMPOSITION D'UN BAC D'ORDURES AU QUÉBEC *

Diminuez votre empreinte écologique en adoptant de petits gestes au quotidien. Ça commence par un bon tri de vos matières !

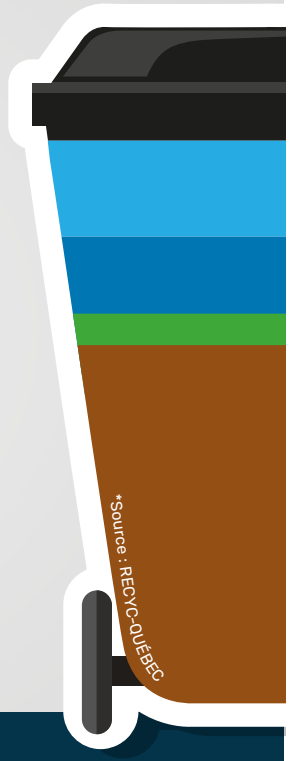
Textile 9 %
Autres 13 %

Plastique 9%
Verre 2%
Métaux 3%

Papier et carton 8 %

Construction, rénovation et démolition 10 %

Matières organiques 46 %



Vous désirez connaître dans quelle collecte doit aller un article précis? Consultez l'outil « **Ça va où ?** » de RECYC-QUÉBEC.

ÇA VA OÙ?

Restez bien informé, téléchargez l'appli !

Profitez de précieux conseils afin d'adopter de bonnes habitudes de gestion des matières.



ÉCOCENTRE

TRI DES MATIÈRES OBLIGATOIRE

60, rue Fisher,
Mont-Saint-Hilaire
J3G 4S6

HORAIRE HIVERNAL
Du 1er novembre au 31 mars

Lundi au jeudi - FERMÉ
Vendredi au dimanche - 9 h à 16 h

HORAIRE ESTIVAL
Du 1er avril au 31 octobre

Mardi et mercredi - FERMÉ
Jeudi au lundi - 9 h à 16 h

La MRCVR offre aux résidant(e)s des services de gestion des matières résiduelles tout au long de l'année. Les municipalités participantes sont :

- Beloeil
- Carignan
- McMasterville
- Mont-Saint-Hilaire
- Otterburn Park
- Saint-Charles-sur-Richelieu
- Saint-Denis-sur-Richelieu
- Saint-Jean-Baptiste
- Saint-Marc-sur-Richelieu
- Saint-Mathieu-de-Beloeil

Industries, commerces et institutions non autorisés, ainsi que les remorques à bennes basculantes.

Pour connaître la liste des matières acceptées, veuillez visite le site Web à mrcvr.ca/ecocentre.

Veuillez prendre note que vous devez avoir passé le portail principal avant 15 h 45 pour avoir le temps de décharger vos matières avant l'heure de fermeture.

L'accès pourrait vous être refusé. Planifiez votre visite !



ENCOMBRANTS

RÉSERVATION EN LIGNE OBLIGATOIRE

Les encombrants ou volumineux sont des items ou des objets qui excèdent la capacité du bac à ordures ou qui ont un poids supérieur à 25 kg (55 lb). La taille et le poids des encombrants doivent permettre que ceux-ci puissent être manipulés par deux personnes, sans équipement mécanique.

Les matériaux de construction, de rénovation et de démolition ne sont pas acceptés :

bois, gypse, porte, fenêtre, cabinet d'armoire de cuisine, panneau de clôture, céramique, béton, asphalte, bardeau d'asphalte, mortier, brique, matériel de revêtement, laine minérale, planche de bois, moulure, madrier, pièce de bois pressé (presswood), porte extérieure et porte de garage, etc.

La collecte se déroule de 7 h à 21 h.

Les demandes doivent être reçues avant midi, le vendredi précédant la collecte, afin d'assurer que les items soient collectés.

Déposez vos matières en bordure de rue, après 19 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

Certaines de ces matières sont acceptées à l'Écocentre régional.

mrcvr.ca/encombrants

QUESTIONS FRÉQUENTES

Mon bac a été brisé lors de la collecte, que dois-je faire ?

Pour tout bris concernant vos bacs, peu importe la collecte, remplissez le formulaire en ligne à **mrcvr.ca/info-collectes**.

Mon bac n'a pas été vidé lors de la collecte, que dois-je faire ?

Les heures de passage du camion peuvent varier entre les collectes. Si à 19 h la collecte n'a pas eu lieu, laissez votre bac en bordure de rue jusqu'à 19 h le lendemain et informez Info-collectes via le formulaire en ligne à **mrcvr.ca/info-collectes**.

Je déménage, que dois-je faire avec mes bacs ?

Le bac bleu ainsi que le bac brun sont rattachés à la propriété. Vous devez donc les laisser à la maison lors d'un déménagement. Le bac à ordures vous appartient, vous pouvez le déménager.

Comment m'inscrire à la collecte des encombrants ?

Pour vous inscrire à la prochaine collecte des encombrants dans votre municipalité, veuillez remplir le formulaire de réservation en ligne à **mrcvr.ca/encombrants**.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Chaque tonne de papier récupérée permet d'**éviter la coupe de 15 à 20 arbres** !

La couche jetable est **utilisée** pendant environ **5 heures et prendra de 200 à 500 ans pour se décomposer** partiellement dans un site d'enfouissement.

On peut **refondre l'aluminium** à l'infini sans en altérer la qualité.



RÉCUPÉRATION

Le bac est fourni par votre municipalité.

Déposer les matières en vrac et rincer les contenants.
Les étiquettes peuvent être laissées sur tous les contenants.

- Tous les bacs doivent être bleus.
- Le couvert de votre bac doit être fermé.
- Éviter de surcharger votre bac.
- Éviter de déposer des objets sur le dessus de votre bac.
- Les boîtes doivent être défaites, même les petites.
- Dégager la neige sur le dessus et autour de votre bac.
- Tous les contenants doivent être rincés.
- Utiliser les sacs transparents, clairs ou bleus (aucun sac noir).
- Les surplus ne sont pas autorisés à côté du bac, toutefois, ils peuvent être déposés à l'Écocentre régional.

- x Les contenants de métal sous-pression vide (aérosol) doivent être déposés à l'Écocentre avec les résidus domestiques dangereux (RDD).
- x Les emballages de protection en polystyrène (reconnaissables parce qu'ils se défont en billes) doivent être déposés à l'Écocentre.
- x Les contenants et emballages de plastique dégradable ne vont pas dans le bac de récupération, car ils viennent contaminer les autres plastiques recyclables.



Saviez-vous que les styromousses d'emballage peuvent être apportées à l'Écocentre ? Il s'agit de la seule option de recyclage pour cette matière.



FEUILLICYCLAGE

Le feuillicyclage consiste à déchiqueter les feuilles mortes sur votre terrain et à les y laisser, plutôt que de les ramasser et de les placer dans des sacs.

POURQUOI PRATIQUER LE FEUILLICYCLAGE ?

- Pour enrichir le sol en agissant comme engrais naturel.
- Pour préserver l'humidité du sol tout en l'aérant grâce au couvert de feuilles déchiquetées.
- Pour contribuer à diminuer les émissions de GES liées au transport de feuilles mortes.
- Pour économiser temps et argent.

Pourquoi les feuilles se sont plus acceptées au bac brun ?

Car la valeur méthanogène de cette matière n'est pas assez importante pour être valorisée par le procédé de biométhanisation où nos matières sont transportées.

La SÉMECS produit du biogaz et du digestat (et non du composte).



HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte, tout simplement !

POURQUOI PRATIQUER L'HERBICYCLAGE ?

- Moins d'engrais : les éléments nutritifs contenus dans les rognures de gazon, comme le potassium et l'azote, sont relâchés dans le sol et réabsorbés par la pelouse.
- Moins d'eau : les rognures de gazon sont composées d'une grande proportion d'eau qui retourne ainsi à la terre.
- Gain de temps : sans avoir à disposer des résidus, la tonte du gazon nécessite moins de temps.

Pourquoi le gazon n'est plus accepté au bac brun ?

Car la valeur méthanogène de cette matière n'est pas assez importante pour être valorisée par le procédé de biométhanisation où nos matières sont transportées.

La SÉMECS produit du biogaz et du digestat (et non du compost).

CONTENANTS EMBALLAGES IMPRIMÉS

C'EST TOUT.



Vos vêtements, souliers, couvertures, sacs à dos, vaisselle, meubles et petits électroménagers fonctionnels peuvent se recycler…

Mais pas dans votre bac de récupération!

Informez-vous auprès des organismes d'entraide de la région afin de donner au suivant !

Attention, le papier ciré et les photos ne se recyclent pas !





RÉSIDUS ALIMENTAIRES

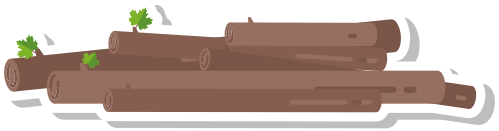
BIOMÉTHANISATION

Le bac est fourni par votre municipalité.
monorganibac.ca

DEUX QUESTIONS À VOUS POSER !

1. Est-ce que ça se mange ou est-ce le résidu d'un aliment ?
2. Est-ce du papier ou du carton souillé par des aliments ou ayant servi à emballer de la nourriture ?

- Les seules matières acceptées sont maintenant les restants de table ainsi que les papiers et les cartons souillés par des aliments.
- Le gazon, les branches, les feuilles mortes, le chaume et les résidus de jardin et/ou de potager **sont interdits**. L'apport qualitatif de ces matières n'est pas assez important par rapport au potentiel de contamination par des matières non désirées. **Déposer ces matières à la collecte des résidus verts**.
- **Aucun** sac de plastique n'est permis, même si la mention biodégradable et/ou compostable y est inscrite.



Seules les brindilles (petites branches) de moins de 1 cm de diamètre et de 1,2 m (4 pi) de longueur sont acceptées dans les collectes des feuilles et du chaume.

Les branches de plus de 1 cm de diamètre ou de plus de 1,2 mètre (4 pi) sont interdites.

Les brindilles doivent être disposées de manières suivantes :

- attachées en ballots de moins de 30 cm (1 pi) de diamètre et de 1,2 m (4 pi) de longueur, ou ;
- dans des sacs de papier recyclé, ou ;
- des sacs de plastique transparent ou orange biodégradables (les sacs verts ou noirs ne sont pas acceptés), ou ;
- dans une poubelle d'une capacité maximale de 100 litres avec deux poignées.

Certaines municipalités offres des collectes particulières de branches ou un site de disposition municipal.

Aucune bûche, souche ou racine ne sera accepté. Vous pouvez aller les déposer à l'Écocentre.



COLLECTE DE SAPINS

POUR ÊTRE COLLECTÉ OU DÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE, LE SAPIN DOIT :

- être dépouillé de toutes ses décorations;
- ₅etre déposé dans l'entrée de la cour;
- ne pas être planté dans un banc de neige, ni enseveli sous la neige.



RÉSIDUS VERTS

Sac de papier, transparent clair ou orange

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Feuilles mortes
- Chaume
- Retailles de haies
- Aiguilles de résineux
- Cocottes de conifères
- Plantes
- Résidus de jardin
- Gazon



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chaume est formé essentiellement d'une couche de tiges souterraines de vivaces et de racines partiellement décomposées. Il ressemble à une matière fibreuse de couleur brunâtre et s'accumule à la surface du sol. Il est souvent recommandé d'enlever le surplus de chaume de votre terrain au printemps pour mieux l'aérer.

Tous les résidus verts, les branches et les sapins de Noël peuvent être déposés à l'Écocentre.

TRUCS ET ASTUCES

Les matières liquides (ex. : huile végétale) peuvent être versées directement dans l'Organibac ou déposées dans un contenant de carton (lait ou jus).

Enveloppez vos matières dans de petits baluchons de papier journal, ils absorberont le surplus de liquide.

Pratiquez la technique de la lasagne en recouvrant toujours vos matières humides avec des matières sèches comme du papier journal, formant ainsi de multiples couches.



La biométhanisation est un procédé de traitement des matières organiques par fermentation en absence d'oxygène, en milieu fermé.

Il s'agit d'un processus de dégradation biologique s'effectuant dans un digesteur. Les produits issus de ce procédé sont le biogaz et le digestat.

Pour plus d'informations, visitez le site Web monorganibac.com.

NETTOYEZ VOTRE BAC

- En été, rincez votre bac après chaque collecte.
- Doublez votre Organibac avec un grand sac en papier.
- Utilisez de l'eau et du vinaigre.
- Déposez une boîte de carton ou du papier journal au fond.



ORDURES

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Charpie de sécheuse, sacs d'aspirateurs et feuilles d'assouplisseurs
- Produits d'hygiène personnelle et lingettes nettoyantes jetables
- Essuie-tout souillés par des produits de nettoyage
- Vaisselles et poteries brisées
- Ballons et jeux gonflables
- Mégots de cigarettes
- Photos

BAC GRIS, NOIR OU VERT

L'achat du bac à ordures est de la responsabilité du (de la) citoyen(ne).

Un seul bac roulant de 120 L, 240 L ou de 360 L permis par adresse.

Aucun surplus d'ordures n'est accepté à côté du bac.

Le bac doit avoir une prise européenne. La prise américaine ne permet pas la levée mécanique par le camion de collecte.

BAC CONFORME



Prise européenne

BAC NON CONFORME



Prise américaine

PSSST

Le gazon ne va PAS dans votre bac à ordures, pratiquez l'herbicyclage !



L'herbicyclage ou feuillicyclage (action de laisser vos rognures de gazon ou feuilles mortes au sol) présente plusieurs aspects bénéfiques :

- production d'un engrais naturel à même votre pelouse;
- préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage;
- augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies.

N'oubliez pas, avant de jeter, pensez à réduire, recycler, réemployer ou valoriser.

Le bac à ordures sert seulement en dernier recours !